

# La Villepreusienne

## Dimanche 9 octobre 2022

Règlement des courses à pied

### 1. Inscriptions et participation

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Tous les coureurs, y compris pour les courses enfant, devront impérativement présenter lors de l'inscription :

- Pour les licenciés : soit sa licence d'Athlète compétition, ou Pass Running délivrée par la FFA, ou une licence de Triathlète en cours de validité ;
- Pour les non-licenciés un certificat médical (ou une copie) datant de moins d'un an au 09/10/2022, sur lequel doit apparaître la mention "non contre-indication de la pratique de la course à pied hors stade en compétition".

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

### 2. Les épreuves

Courses à pied enfants (sur routes, chemins et sentiers)

Course du 1 000 m réservée aux enfants nés entre le 2013 et le 2015 (De 7 à 9 ans)

Course du 2 000 m réservée aux enfants nés entre le 2009 et le 2012 (De 10 à 13 ans)

**Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire en complément d'un certificat médical (voir 1. Inscriptions et participation).**

Courses à pied adultes (sur routes, chemins et sentiers)

Course du 5 000 m réservée aux personnes nées avant 2008 (14 ans et +)

Course du 10 000 m réservée aux personnes nées avant 2006 (16 ans et +)

### 3. Chronométrage

Les courses 1 000 m, 2 000 m et 5 000 m sont chronométrées en temps effectifs.

La course du 10 000 m est chronométrée en temps réel.

Le temps effectif, c'est le temps entre le top départ (commun à tous) et le passage final sur la ligne d'arrivée.

Le temps réel, c'est le temps entre le passage effectif sur la ligne de départ et le passage final sur la ligne d'arrivée.

#### **4. Droits d'inscriptions et informations**

Inscriptions en ligne ou par courrier avant le jeudi 6 octobre 2022 (minuit) dernier délai.

- Sur le site de la course, [www.villepreux.fr](http://www.villepreux.fr)
- Ou en renvoyant le bulletin d'inscription à l'adresse suivante :  
OXYBOL La « Villepreusienne » 10 RUE MARIE HILLION 78370 PLAISIR

L'inscription ne sera validée que si elle est complète et lisible (règlement à l'ordre de OXYBOL, photocopie licence ou certificat médical, bulletin complet).

Aucun accusé de réception n'est adressé. Merci de vérifier votre inscription sur le site : [www.villepreux.fr](http://www.villepreux.fr).

**Attention : Aucune inscription ne sera faite sur place**

#### **5. Annulation inscription**

Tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Nous vous en remercions vivement par avance de votre compréhension.

#### **6. Tarifs**

- Courses enfants du 1 000 m et du 2 000 m : 3 €
- Course du 5 000 m : 10 €
- Course du 10 000 m : 15 €

#### **7. Retrait des dossards**

- a. Pour les courses adultes 5 000 m et le 10 000 m

Samedi 8 octobre, au complexe sportif A. MIMOUN entre 10h et 12h.

Dimanche 9 octobre, au complexe sportif A. MIMOUN impérativement entre 7h30 et 9h.

- b. Pour la course enfants du 1 000 m

Samedi 8 octobre, au complexe sportif A. MIMOUN entre 10h et 12h.

Dimanche 9 octobre, au complexe sportif A. MIMOUN impérativement entre 7h30 et 9h30

- c. Pour la course enfant du 2 000 m

Samedi 8 octobre, au complexe sportif A. MIMOUN entre 10h et 12h.

Dimanche 9 octobre, au complexe sportif A. MIMOUN impérativement entre 7h30 et 9h

## **8. Départs / Arrivées**

Les départs et les arrivées auront lieu au complexe sportif A. MIMOUN rue du Collège

9h : départ du 2 000 m

9h20 : départ du 5 000 m

10h15 : départ du 1 000 m

10h30 : départ du 10 000 m

## **9. Environnement**

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papier, emballage de barres, tubes, etc... Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

## **10. Sécurité**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation et respecter les consignes données par les signaleurs identifiés de la course ou la Police Municipale.

Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

## **11. Droits à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **12. Assurance/ Responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs (non licenciés) de s'assurer personnellement.

[En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.](#)

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant cette manifestation sportive.

### **13. Récompenses**

Un lot de bienvenu (dans la limite des stocks disponibles) est offert à chaque coureur de « La Villepreusienne » et aux randonneurs.

#### Course enfants du 1 000 m

- Une récompense est attribuée aux trois premières filles et trois premiers garçons

#### Course enfants du 2 000 m

- Une récompense est attribuée aux trois premières filles et trois premiers garçons

#### Course du 5 000 m :

- Une récompense est attribuée aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes

#### Course du 10 000 m :

- Une récompense est attribuée aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes

### **14. Acceptation**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et déclare en accepter toutes les clauses. Les participants s'engagent à prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.

Nous vous souhaitons une excellente course et randonnée à tous.